



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

PREFET PREFIGURATEUR DE LA REGION NORMANDIE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Rouen, le 29 mai 2015

Plate- forme d'appui interministériel
à la gestion des ressources humaines

Compte-rendu de l'instance interministérielle de dialogue social informel du 12 mai 2015

M. Le Préfet préfigurateur de la région Normandie remercie de leur présence l'ensemble des partenaires, représentants des organisations syndicales, directeurs régionaux et chefs de service et ouvre l'instance interministérielle de dialogue social informelle. Il rappelle que cet espace d'échanges dont la mise en place a été souhaitée par le Gouvernement est issu des principes de la LOI n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Il met l'accent dans son introduction sur les nouveaux éléments de contexte lié à la refonte des régions et leurs impacts sur l'exercice des missions des agents de la fonction publique d'état en région.

Après avoir présenté les intervenants à la tribune, M.Le préfet rappelle le but de la réforme territoriale de l'Etat, son rôle ainsi que ses propres missions en tant que préfigurateur.

M. Le Préfet indique l'échéance du 30 juin, date à laquelle Il devra proposer au Premier Ministre un rapport argumenté faisant des propositions de réorganisation des services de l'Etat en région pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

M.Le Préfet ajoute que la mise en œuvre de la réforme doit s'appuyer **sur l'exemplarité de l'État**. Il rappelle aussi que cette réforme doit se réaliser en garantissant **le maintien des équilibres des territoires et de leurs spécificités**, le respect des **valeurs et des talents** respectivement présents en Haute et Basse-Normandie. **M.Le Préfet souhaite une e- administration moderne**, qui utilise toutes les nouvelles techniques de la communication et du numérique au service **d'un réseau de compétences et de talents** qui se doit d'être cohérent, accessible et fonctionnel.

M.Le Préfet précise que cette réforme doit être clairement comprise de tous les agents et ajoute que des modalités d'accompagnement des ressources humaines font l'objet d'une attention particulière avec un **renforcement de la cohésion sociale**.

A cette fin, il est convenu :

- **un dialogue approfondi interministériel** tout au long du déploiement de la réforme,
- **un principe d'égalité de traitement** des agents, quel que soit leur ministère d'appartenance,
- **un suivi personnalisé pour chacun** de manière collective ou individualisée.

Des leviers seront utilisés pour accompagner les mobilités, notamment :

- la création d'un **droit à la mutation prioritaire**,
- la mobilisation des bourses de l'emploi des trois versants de s fonctions publiques,
- le développement du télétravail qui fera l'objet d'un décret en conseil d'État,

- **des plans de formations adaptées** à l'évolution des missions,
- **une garantie de la rémunération** dès le 1^o janvier 2016,
- **une aide financière à la mobilité,**
- **la création d'un fonds interministériel** pour garantir un traitement égal des agents quel que soit le ministère concerné,
- un suivi particulier pour les cadres dont l'emploi fonctionnel disparaît.

Un accompagnement dans la conduite du changement par :

- des formations en matière de **pratiques managériales** et de conduite d'équipes
- le renforcement de la **déconcentration managériale** pour une meilleure adaptation des organisations à chaque territoire.

M. Le Préfet donne la parole à Madame Sophie LEBRET, conseillère sociale au cabinet de Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la décentralisation et de la fonction publique.

Intervention de Madame Sophie LEBRET

La Ministre de la décentralisation et de la fonction publique prévoit deux axes forts dans l'accompagnement des ressources humaines :

1- **une vraie concertation** développée à tous les niveaux :

- la création de cette **instance interministérielle de dialogue informelle au niveau local**, avec en parallèle au niveau national, un groupe de travail du conseil supérieur de la fonction publique d'État qui réfléchit sur les outils d'accompagnement en matière de ressources humaines ,
- **un dialogue ministériel, au travers de comités techniques ministériels** qui vont se tenir dès la fin du mois de mai dans une première phase dite de dialogue informel. il y aura ensuite une **deuxième phase (instances de dialogue formel habituelles)** au cours de laquelle seront examinées les propositions de macro organigrammes cibles.

2- en termes d'accompagnement, le souhait de tirer les conséquences des précédentes réformes et de mettre l'accent sur un principe fort, celui de **l'égalité de traitement** :

- **Confirmation de la création d'un fonds interministériel** pour garantir un traitement égal des agents quel que soit le ministère concerné.
- le principe sera en priorité celui **des mobilités volontaires**, il n'y aura pas de grand changement au 1^o janvier 2016 car les organisations devront être en place vers 2018. Les mutations se réaliseront dans le temps, en tenant compte du turn over naturel. Une disposition législative prévoiera **une priorité d'affectation dans la même zone géographique pour tous ceux dont le poste serait supprimé**. Un travail avec les fédérations syndicales sera conduit pour savoir comment ce principe peut-être mis en oeuvre et articulé avec les mouvements nationaux.
- ceci n'exclut pas les mobilités fonctionnelles, voire géographiques. Le principe est **un accompagnement individuel, avec un référent par agent**. A cet effet, le réseau des conseillers mobilité carrière, en lien avec les plate-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des RH est en train d'être structuré, **des plans de formation seront préparés** ainsi qu'une réflexion sur la mise en place du **télétravail** ,
- concernant les modalités de prise en charge financière, les dispositifs existants sont mobilisés : la prime de restructuration de service (PRS), des dispositifs d'accompagnement des déménagements, avec de nouveaux barèmes mis en oeuvre pour tenir compte de la spécificité de la réforme , **supérieurs à ceux existants aujourd'hui**. Un travail sur l'action sociale prendra en compte les situations familiales (ex : les places en crèches), les frais de déménagement, ainsi que la réservation de logements en cas de besoin,

- **tous les textes devraient être prêts** pour le mois de septembre afin que chaque agent connaisse ses droits.
- des **garanties de rémunération sont prévues** pour les agents placés sur un emploi fonctionnel, ainsi que les NBI,
- **des formations pour les cadres**, seront prévues pour qu'ils soient eux-mêmes en mesure de travailler sur l'accompagnement de leurs agents.

La parole est ensuite donnée aux organisations syndicales, des réponses à leurs interrogations sont apportées au fil des interventions par M. Le Préfet et Mme LEBRET. En fin de séance, les directeurs régionaux précisent le calendrier de leurs instances de concertation formelles et informelles.

Le préfet remercie les participants et clôture la séance. Il annonce qu'une deuxième réunion de l'instance de dialogue informelle se tiendra vers la mi-juin.